Solidaires & égales n° 11 - Novembre 2014

16 novembre 2014

Union syndicale Solidaires & égales

144 Bd de la Villette 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 Courriel : contact@solidaires.org
Fax : 01 43 67 62 14 Site : www.solidaires.org

Bulletin n°11 - Novembre 2014

Préparer les mobilisations

Contre les violences : journée du 25 novembre

La date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes politiques dominicaines brutalement assassinées le 25 novembre 1960 sur les ordres du chef d'État, Rafael Trujillo.

En 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en la définissant ainsi : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ». Et c'est en 1999 que l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 25 novembre comme la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes.

Cette journée est l'occasion de colloques, mais aussi de mobilisations diverses et variées appelées par les composantes du mouvement féministe. Solidaires est par exemple partie prenante de l'organisation de la manifestation parisienne contre les violences faites aux femmes, qui se déroulera le 22 novembre (voir site de Solidaires pour les infos).

Des faits et des chiffres en France

- 1 femme sur 10 déclare avoir subi des violences conjugales.
- Chaque année, 83 000 femmes âgées de 18 à 59 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol.
- En 2004, environ 53 000 femmes adultes auraient subi des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne). 9 victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans.

Illustration prise sur le site de l'observatoire des inégalités : http://prixjeunessepourlegalitehonfleur.tumblr.com/

17 janvier 2015 : le droit d'avorter aura 40 ans...

Le droit d'arrêter une grossesse dans des conditions décentes fut le long combat de millions de femmes. Il aboutit en France en 1975, il y a 40 ans, quand la ministre de la Santé, Simone Veil, affronte au parlement son propre camp politique pour faire voter la dépénalisation de l'avortement. Avant la « loi Veil » les femmes avortaient clandestinement, dans des conditions barbares, y laissant parfois la vie.

En France, la lutte pour la liberté d'avorter est menée par le mouvement de libération des femmes à partir de 1970 et le mouvement Choisir fondé en 1971 par Gisèle Halimi et Simone de Beauvoir. La même année, le « Manifeste des 343 » paraît dans le Nouvel Obs. Le procès de Bobigny (1972) est déterminant pour ce combat. Des gynécologues -« Manifeste des 331 » en 1973- revendiquent avoir pratiqué des avortements. La même année voit la création du Mouvement pour la Libération de l'Avortement et la Contraception et l'ouverture de cliniques d'IVG par le Mouvement Français pour le Planning Familial. Remboursé depuis 1982, l'avortement est un droit fragile. Ainsi, les lobbies anti-IVG, la fermeture de nombreux établissements pratiquant les IVG, le manque de moyens font qu'avorter est, encore aujourd'hui, un parcours difficile.

Les mouvements féministes préparent actuellement une mobilisation pour ces 40 ans (le week-end du 17 janvier, avec manifestation). En réponse notamment aux réactionnaires qui ont pris la rue ces derniers mois, contre l'égalité des droits, mais aussi en réponse aux politiques d'austérité qui mettent en danger ces droits. Solidaires participe aux réunions de préparation, et nous vous tiendrons informés dès que toutes les modalités seront actées.

Sommaire

* Les prochaines mobilisations
* Budget 2015 et égalité
* Les sardinières de Douarnenez
* Pinar Selek
* Prochaines Intersyndicales femmes

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Les publications > Bulletin solidaires & égales >
- Adresse de cet article : https://solidaires.org/Solidaires-egales-no-11-Novembre-2014